

La loi sur les drones met en péril l'aéromodélisme

Les utilisateurs des clubs d'Arles et Saint-Martin de Crau montent au créneau

Kiné de profession, André passe plus de 300 heures par an sur ses modèles réduits. Mécanique, étude des conditions de vol, entretien... L'aéromodélisme est une véritable passion. "Ça vaut le coup... Pouvoir voler dans la nature, c'est un véritable bonheur", explique celui qui est membre du club de Saint-Martin de Crau.

Seulement voilà, d'ici quelques mois, il sera beaucoup plus difficile, voire "quasi-impossible" pour lui et les dizaines de milliers d'adeptes en France d'assouvir leur passion. Les députés ont adopté à l'unanimité au mois d'octobre une loi destinée à sécuriser l'usage des drones civils. Englobant au passage les modèles réduits. Au grand désarroi donc des amateurs d'aéromodélisme. Une discipline octogénaire qui pourrait se résumer à l'art de construire et faire voler des modèles réduits de machines volantes. Cet aéromodèle peut prendre la forme d'un avion, d'un planeur, d'un hélicoptère... et se pilote à vue. Et c'est là tout le problème. Les nouvelles dispositions concernent tous les "aéronefs sans personne à bord". "Si cette loi sécuritaire est adaptée à ces nouveaux engins volants, par contre elle fait un amalgame catastrophique entre drones et modèles réduits, peut-on lire dans une pétition en ligne signée par près de 8500 personnes. Ainsi nos aéromodèles, que nous pilotons



Un aéromodèle peut prendre la forme d'un avion, d'un planeur et se dirige à vue, à la différence d'un drone.

/ PHOTO VALÉRIE FARINE

uniquement à vue et qui demandent un pilotage permanent pour se maintenir en l'air, deviennent des "drones" à cause d'un raccourci malheureux opéré par une loi inadaptée à l'aéromodélisme. D'autant plus qu'il n'y a jamais eu un seul problème avec notre activité depuis plus de 80 ans".

Sur le Pays d'Arles, la pratique sera donc encore autorisée sur les terrains des "Amis

Modélistes d'Arles" mais aussi du RMCC de Saint-Martin de Crau. Deux clubs regroupant près d'une vingtaine de membres chacun. "Mais c'est l'aéromodélisme de loisir en campagne et sur les reliefs qui va disparaître, appuie André. Cette loi a été votée à toute vitesse sans réflexion et sans véritable concertation. Concrètement aujourd'hui on peut voler un peu partout sauf aux en-

droits interdits par la réglementation aérienne. A partir de 2018, ce sera l'inverse. On pourra seulement voler dans les endroits agréés."

Son combat est aujourd'hui appuyé par "Finesse Plus", une association nationale créée il y a un peu plus d'un mois dans le but de défendre l'aéromodélisme et dont il est membre.

Rémi SIMONPIETRI

CE QUE DIT LA LOI

Dès 2018, tous les modèles réduits devront être enregistrés auprès de la DGAC dès qu'ils pèseront plus de 800 grammes. Pour les aéromodélistes évoluant en dehors d'un espace homologué par la DGAC, les modèles réduits devront emporter : un dispositif de signallement lumineux ; un dispositif de signallement électronique ou numérique ; un dispositif de limitation de capacité ; un dispositif de signallement sonore. Enfin, il faut savoir que l'utilisation de drones dans des situations non conformes à la réglementation est une infraction passible d'un an d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. C'est une infraction régie par le code des transports.

Le chiffre

59

Le nombre de chants de Noël proposés par le Conseil départemental sur l'ensemble du territoire. Rendez-vous ce soir à 19 h au théâtre d'Arles pour un Noël flamenco.

La phrase

"80% des Arlésiens n'en ont rien à faire de la culture qui ne sert que des gens qui n'habitent pas là ; va-t-on voir arriver un jour à Arles des choses qui intéressent vraiment les Arlésiens, un complexe cinéma, un complexe sportif digne de ce nom ?

LE PROVENÇAUNAUTE "DSYL", EN RÉACTION À NOTRE ARTICLE SUR L'INAUGURATION DU PÔLE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET D'IMAGES NUMÉRIQUES À L'ESPACE LÉON-BLUM (NOTRE ÉDITION D'HIER)

A suivre

Le Drôle de Noël des commerçants

Le Drôle de Noël des commerçants continue aujourd'hui. De 14h à 18h, rue du 4-Septembre, les enfants pourront se faire photographier avec le Père Noël par un professionnel. Au même moment, la magie sera dans les rues du centre avec la déambulation réalisée par Les Faiseurs d'Insolite. Demain, de 15 h à 18 h, charrette gourmande dans les rues du centre-ville, mais aussi maquillage pour les enfants. Enfin, de 16 h à 19 h, dans la rue de l'Hôtel de ville, distribution de vin et de chocolats chauds.

LES RECOURS POSSIBLES

"Être considérés comme une activité à part entière"

"Avec déjà près de 400 000 drones vendus en France à ce jour, une courbe d'augmentation exponentielle, et une filière dynamique, le drone est amené à devenir un objet de consommation courante au même titre que l'automobile ou le téléphone portable. C'est pourquoi une nouvelle législation est nécessaire. Car si le drone offre des perspectives intéressantes, il est aussi source de nouveaux risques (accidentologie, captation

indue d'informations, espionnage industriel, emport de matériels à risques, etc.)". C'est par ces mots que Marie Le Vern, députée PS de Seine-Maritime et rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, a provoqué la colère des amateurs d'aéromodélisme. Les revendications d'André, membre de l'association "Finesse Plus" (voir ci-dessus) sont en tout cas claires. "Nous voulons que l'aéromodélisme soit considéré comme une

activité à part entière et qu'il ne soit pas assimilé au pilotage de drone". Parmi les revendications, une formation donnant une qualification de "Télépilote d'aéromodélisme" ou encore que les modèles réduits des télépilotes soient exemptés des dispositifs électroniques visuels et de limitation des performances. "On garde espoir, admet André. Notamment car nous recevons des soutiens de partout en Europe".

L'ÉVÈNEMENT

La magie de Drôles de Noël prête à s'abattre sur la ville

80 rendez-vous en quatre jours. Des spectacles de rues, mêlant pyrotechnie, poésie, magie et humour, mais aussi des déambulations, ou des moments plus intimistes, vous attendent à partir de demain, pour vous accompagner jusqu'au début du réveillon de Noël. Avec, en points d'orgue, les quatre grands spectacles proposés à 19 heures (18h30 le 24 décembre), sans oublier le vidéo-mapping sur la façade de l'Hôtel de ville, réalisé par Ad Lib Créations, qui s'annonce époustoufflant.

C'est depuis 2004 que la ville d'Arles invite en son sein les arts de la rue pour les fêtes de fin d'année. Pour cette treizième édition du festival, plus de 130 artistes locaux et nationaux sont attendus. De quoi garantir un spectacle de folie! **Ch.v.**

Renseignements : Bureau du Festival
☎ 04 90 49 59 07 - Ouvert de 14 h à 18h30, place de la République.
Office de tourisme 04 90 18 41 20.
Stationnement gratuit au parking couvert des Lices à partir de 14 h du 21 au 24 décembre.



La compagnie Cessez L'feu proposera ses "Féeries pyromaniées" lors de cette édition 2016 de Drôles de Noël.

/ PHOTO CLAIRE BOISSON

LE PROGRAMME DES DEUX PREMIERS JOURS

► **Mercredi 21 décembre** : de 10 h à 12 heures et de 13 h à 18h30 Drôle de Luge à l'Esplanade De-Gaulle ; à 14 h et à 16 h "La leçon du Montreur" au Musée Réattu ; de 14 h 30 à 18 h 30 Drôle de Ludo à la Chapelle Sainte-Anne ; de 14 h 30 à 18 h 30 "Manège le Cacophonium" place Paul-Doumer ; de 14 h 30 à 18 h 30 "Le Manège de Noël" place Voltaire ; à 14 h 30 et à 17 h "Le Peintre et l'Empereur" à l'Espace Van-Gogh ; à 14 h 30 et à 17 heures "Goupil" au Théâtre d'Arles ; à 15 h, 16 h et 17 h Actéon à la Maison de la vie associative ; à 15 h et à 17h30 Les Rouges cœurs dans les rues de la ville ; à 17 h Chanté Nowel Place du Forum ; à 19 heures spectacle "Jardin des Angès" place de la République ; à 19 h 30 vidéo-mapping Place de la République ; à 19 h 40 "Arles en ciel" place de la République ; de 20 h 15 à 22 h vidéo-mapping place de la République.

► **Jeudi 22 décembre** : de 10 h à 12 heures et de 13 h à 18h30 Drôle de Luge à l'Esplanade De-Gaulle ; à 11 h, à 15h30 et à 17h30 "Le Rêve de Jo" au Théâtre de la Calade ; à 14 h et à 16 h "Le pied derrière l'oreille", dans les rues du centre-ville ; de 14 h 30 à 18 h 30 Drôle de Ludo à la Chapelle Sainte-Anne ; de 14 h 30 à 18 h 30 Manège Le Cacophonium place Paul-Doumer ; de 14 h 30 à 18 h 30 "Le Manège de Noël" place Voltaire ; de 14 h 30 à 18 h 30 "La malle à chapeaux", place du Forum ; à 14 h 30 et à 17h30 "Goupil" au Théâtre d'Arles ; à 14 h 30 Chants de Noël à la Salle des Pas Perdus, à 14 h 30 et à 17 heures "Le Peintre et l'Empereur" à l'Espace Van-Gogh ; à 15 h 30 et à 17h30 "Monsieur Balthazar" à l'Espace Van-Gogh Ouest ; de 18 heures à 22 heures vidéo-mapping Place de la République ; à 19 heures "La Caravane des Lumières" au Théâtre Antique.